

RAPPEL :

Formulaire « convention type stage uB » :

Stage obligatoire ou facultatif mais prévu dans la fiche filière.

Mises en pratique des enseignements suivis. Il s'agit donc de manipuler, expérimenter, etc. Il est obligatoire, dans ce cas, d'utiliser des CONVENTIONS DE STAGE, et, si la durée l'exige (plus de deux mois), de **gratifier les étudiants, y compris quand ces stages se déroulent dans les laboratoires de l'université.**

Formulaires «convention d'accueil d'un étudiant en milieu professionnel»

Stage à l'initiative de l'étudiant non prévu dans la fiche filière.

Les conventions d'accueil correspondent à des périodes d'**observation** en milieu professionnel, ou d'**initiation à la recherche** sans mise en situation professionnelle (donc sans manipulations, expériences, etc). **Ce type de convention ne permet pas l'octroi d'une gratification.**

Bornes universitaires concernant les stages

Les stages doivent être effectués dans le respect du calendrier universitaire adopté en Conseil d'Administration de l'université et ne peuvent déborder les bornes universitaires à l'exception des formations avec stage obligatoire intégré à un cursus pédagogique prévoyant un éventuel débordement mentionné dans la fiche filière du diplôme.

Au-delà du 30 septembre (licence) ou 31 octobre (master), un avenant à la convention doit être signé pour la période restant à couvrir. L'étudiant doit prendre une nouvelle inscription universitaire pour terminer son stage et soutenir son mémoire.

Stages à l'étranger

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger/stage-a-l-etranger.html>

+ voir convention de stage :

Art. 6 de la convention de stage : *Les stages effectués à l'étranger sont signalés préalablement au départ du stagiaire à la Sécurité sociale lorsque celle-ci le demande* [Attestation de prise en charge du risque AT par la CPAM](#)

Fiches à annexer à la convention :

[Fiche pour stage à l'étranger](#) (pour informations sécurité sociale voir site <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/>, pour fiches pays voir site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/stagiaires-etudiants/>)